

Rennes le 11/06/2026

## Déclaration publique d'intérêts

**Je soussignée Adeline SITBON, Dr Vétérinaire inscrite au tableau de l'Ordre sous le numéro 15650, exerçant 11 avenue du Général de Gaulle, 56260 Larmor Plage,**

**Membre du Conseil régional de l'Ordre des Vétérinaires de Bretagne en tant que Présidente.**

*M'engage par la présente à déclarer tout lien direct ou indirect avec les associations, syndicats, organismes, entreprises ou établissements dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires :*

Implication en tant que dirigeant ou membre du conseil d'administration d'un laboratoire pharmaceutique, d'une société ou d'un organisme dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NON

Implication en tant que salarié d'un laboratoire pharmaceutique, d'une société ou d'un organisme dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NON

Implication en tant qu'intervenant régulier ou ponctuel, à titre onéreux ou gratuit, dans un domaine relevant du champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NON

Implication en tant que détenteur d'intérêts financiers d'un laboratoire pharmaceutique, d'une entreprise, d'une société ou d'un organisme entrant dans le domaine de compétence de l'Ordre des vétérinaires : SELARL Anicoon Vétérinaires

Proches : salariés et/ou ayant des intérêts financiers dans une structure entrant dans le champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : Associés Anicoon

Implication dans une structure syndicale intervenant dans des domaines relevant du champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NON

Implication dans une structure politique intervenant dans les domaines de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NON

Je m'engage à me déporter dans le cadre de mon mandat ordinal si j'estime que j'ai des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à mon indépendance.

Je m'engage à communiquer tout événement susceptible de modifier la présente déclaration au plus tard dans le mois qui suivra cet événement.

